

Au 1<sup>er</sup> avril  
2018

# TLA Application de Fiche Réglementaire

sesam-vitale

Avril 2018

À l'attention des prescripteurs

FR  
145

## Que prévoit cette fiche ?

**Ouverture de certaines  
prestations aux médecins de  
secteur 1 DP ou 2 sous réserve  
du respect des tarifs opposables**



VITAL'ACT 3S

VEHIS ✓

### Contexte de l'évolution :

La convention médicale nationale parue au JO du 23/10/2016 prévoit, à l'article 38.3, l'ouverture de certaines prestations aux médecins de secteur 1 DP ou 2, sous réserve du respect des tarifs opposables pour tout assuré autre qu'un bénéficiaire de la CMU-C ou de l'ACS. Les actes concernés pour le TLA sont : G, GS, VG et VGS.

### Les informations suivantes sont mises à jour :

- ✓ Table 2bis : compatibilité entre les codes prestations et le contexte conventionnel du professionnel de santé,
- ✓ Prise en compte des actes concernés dans la table,
- ✓ Table 17bis : compatibilité des majorations de coordination en fonction du bénéficiaire des soins et de la convention du professionnel de santé,
- ✓ Prise en compte des actes concernés dans la table.

**Cette évolution réglementaire sera intégrée dans une future mise à jour logicielle de VITAL'ACT-3S et VEHIS.**

Vous pouvez profiter de cette évolution dès aujourd'hui en suivant la procédure manuelle de contournement disponible sur notre site internet dans la rubrique support.

**Retrouvez les vidéos d'accompagnement sur notre site internet !**



Rendez-vous sur [www.healthcare-eid.ingenico.com](http://www.healthcare-eid.ingenico.com)

Sélectionnez la rubrique **Support** pour les professionnels de santé

Puis cliquez sur [Voir le tutoriel →](#)

**Aidez-nous à mieux vous accompagner**

Cliquez ci-dessous et dites-nous ce que vous pensez de l'accompagnement Ingenico Healthcare/e-ID

[Donnez-nous votre avis →](#)

ingenico  
Healthcare  
e-ID